

LES EMPREINTES DE MACHINES A AFFRANCHIR EN FRANCE (8)

MACHINES HAVAS G

Les premières machines C ne permettaient pas d'affranchir directement des lettres épaisses et encore moins des paquets.

Le problème a été réglé à partir de 1933 par la commercialisation d'un nouveau type de machines à affranchir HAVAS au type G équipé d'un dérouleur d'étiquettes. Ces machines directement issues des machines électriques au type C permettaient soit de frapper des empreintes d'affranchissement sur les objets de correspondance de toute nature soit de débiter des étiquettes de couleur mauve revêtues de l'empreinte et destinées à être apposées sur les envois non recommandés (y compris les lettres missives), qui par leur forme ou leurs dimensions ne sont pas susceptibles d'être affranchis directement. Leurs empreintes mesuraient exclusivement 7 cm.



Les étiquettes qui étaient mauves à l'origine, seront remplacées petit à petit par des jaunes.



MACHINES HAVAS CG

Le B. O. du 27 mai 1950 autorise la modification des machines C pour leur permettre d'affranchir des bandes gommées. L'observation montre que, dans ce cas, les machines modifiées gardent le même numéro de série précédé de « **CG** ».

